

# LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION AUTOMOBILE DE FRANCE EN BELGIQUE

Automobile-Club du Nord de la France nous communique l'intéressant document suivant, au sujet de la nouvelle convention franco-belge...

Article 1. — 1° Si le détenteur d'un permis frontalier subit une visite de l'autorité belge, il doit être en possession de son permis de circulation belge, ou d'un permis de circulation belge...

Article 2. — 1° Tout véhicule automobile qui circule dans le territoire belge ou dans le territoire français, accompagné d'un permis de circulation belge, ou d'un permis de circulation française...

Régime touristique Article 1. — 1° Les véhicules automobiles immatriculés en Belgique ou en France, qui circulent dans le territoire belge, et qui sont destinés à séjourner temporairement dans le territoire belge...

Régime frontalier Article 1. — 1° L'objet de la présente convention, les territoires compris entre la frontière franco-belge et la ligne idéale de part et d'autre...

Article 2. — 1° L'exonération établie par l'article précédent est accordée dans le territoire de la Belgique ou dans celui de la France...

Article 3. — 1° Les véhicules automobiles, en règle avec la police de la route et la législation douanière, sont admis à circuler dans le territoire belge ou dans celui de la France...

Article 4. — 1° L'administration du permis frontalier demeure subordonnée à l'égalité constante d'imposition, au profit de l'Etat, en Belgique et en France...

Article 5. — 1° Le permis frontalier est valable pour six mois, à compter de sa délivrance, et peut être renouvelé indéfiniment pour de nouvelles périodes d'égalité...

Article 6. — 1° Le permis frontalier est valable pour six mois, à compter de sa délivrance, et peut être renouvelé indéfiniment pour de nouvelles périodes d'égalité...

Article 7. — 1° Les véhicules automobiles, accompagnés de permis de circulation belge ou française, sont admis à circuler dans le territoire belge ou dans celui de la France...

Article 8. — 1° Le permis frontalier est valable pour six mois, à compter de sa délivrance, et peut être renouvelé indéfiniment pour de nouvelles périodes d'égalité...

Article 9. — 1° Les véhicules automobiles, accompagnés de permis de circulation belge ou française, sont admis à circuler dans le territoire belge ou dans celui de la France...

Article 10. — 1° Le permis frontalier est valable pour six mois, à compter de sa délivrance, et peut être renouvelé indéfiniment pour de nouvelles périodes d'égalité...

Article 11. — 1° Les véhicules automobiles, accompagnés de permis de circulation belge ou française, sont admis à circuler dans le territoire belge ou dans celui de la France...

Article 12. — 1° Le permis frontalier est valable pour six mois, à compter de sa délivrance, et peut être renouvelé indéfiniment pour de nouvelles périodes d'égalité...

Article 13. — 1° Les véhicules automobiles, accompagnés de permis de circulation belge ou française, sont admis à circuler dans le territoire belge ou dans celui de la France...

Article 14. — 1° Le permis frontalier est valable pour six mois, à compter de sa délivrance, et peut être renouvelé indéfiniment pour de nouvelles périodes d'égalité...

Article 15. — 1° Les véhicules automobiles, accompagnés de permis de circulation belge ou française, sont admis à circuler dans le territoire belge ou dans celui de la France...

# A PÉQUENCOURT une polonaise a succombé des dommages de guerre de Lille sera supprimé le 1<sup>er</sup> février

L'« Officiel » publie le décret suivant : Article premier. — A dater du 1<sup>er</sup> février 1933, la compétence territoriale du tribunal des dommages de guerre de Lille sera supprimée...

Article 2. — Le tribunal des dommages de guerre de Lille sera en conséquence supprimé à compter du 1<sup>er</sup> février 1933.

Un septuagénaire est tombé d'un tram en marche Hier, vers 11 h 30, un septuagénaire, M. Charles Vandenbrouck, 70 ans, demeurant 16, rue Bernard-Palloy, avait pris place sur la plate-forme d'un tram D.I. au cours de sa route, par suite d'un choc...

LES VOLS AU VESTIAIRE Deux monteurs téléphonistes ont été victimes d'un adroit filou, qui leur a subtilisé différentes sommes d'argent. Ceux-ci, René Dautigny, 31 ans, demeurant 180, rue du Pont-Neuf, et René Durand, 29 ans, domicilié 100, rue Saint-Autoire, sont occupés au Central téléphonique, rue du Curé.

LES DERNIÈRES JOURNÉES DE LA SFMAINE RECLAME DES COMMERÇANTS DU CENTRE La semaine réclame des Commerçants du Centre touche à sa fin ; ceux qui n'ont pas encore payé leur cotisation pour l'année 1932, sont priés de le faire avant le 15 janvier prochain.

LA FIN DE LA CRISE est résolue pour les clients qui n'ont pas encore payé leur cotisation pour l'année 1932, sont priés de le faire avant le 15 janvier prochain.

LES MEILLEURS POSTES AUX MEILLEURS PRIX. G. VAN OVERBEKE, DISTRIBUTEUR DES POSTES « MARTIN » SECTEUR, 6 LAMPES, à 1.990 fr.

ENCORE UNE Les bécariers continuent à se signaler de façon toute particulière. Hier encore un ouvrier belge, Jules Vanhaverbeke, 28 ans, demeurant 10, rue de la Croix-Rouge, a été victime de leur exploitation.

LES PAPIERS PEINTS Telles crées, Balastum, Cœuvres préparées à la crème, Epiphan, Vernis, Malsen César FRIANT, 71, rue Jules Guesde, ROUBAIX.

LE PRIX DE LA VIANDE TABLEAU INDICATIF DES PRIX DE VENTE AU DÉTAIL DE LA VIANDE DE Bœuf APPLICABLE À PARTIR DU 9 JANVIER 1933

Le Comité d'action économique du département du Nord (commission de la viande), nous communique le barème suivant :

Prix d'achat au kilogramme : première qualité, 12, 2<sup>e</sup> qualité, 11, 3<sup>e</sup> qualité, 10, 4<sup>e</sup> qualité, 9, 5<sup>e</sup> qualité, 8.

Le Comité d'action économique du département du Nord (commission de la viande), nous communique le barème suivant :

Prix d'achat au kilogramme : première qualité, 12, 2<sup>e</sup> qualité, 11, 3<sup>e</sup> qualité, 10, 4<sup>e</sup> qualité, 9, 5<sup>e</sup> qualité, 8.

Le Comité d'action économique du département du Nord (commission de la viande), nous communique le barème suivant :

Prix d'achat au kilogramme : première qualité, 12, 2<sup>e</sup> qualité, 11, 3<sup>e</sup> qualité, 10, 4<sup>e</sup> qualité, 9, 5<sup>e</sup> qualité, 8.

Le Comité d'action économique du département du Nord (commission de la viande), nous communique le barème suivant :

Prix d'achat au kilogramme : première qualité, 12, 2<sup>e</sup> qualité, 11, 3<sup>e</sup> qualité, 10, 4<sup>e</sup> qualité, 9, 5<sup>e</sup> qualité, 8.

Le Comité d'action économique du département du Nord (commission de la viande), nous communique le barème suivant :

# LE TRIBUNAL DE ROUBAIX

Bureaux : 45, rue de la Gare (Tél. 9.51) — Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

Un septuagénaire est tombé d'un tram en marche Hier, vers 11 h 30, un septuagénaire, M. Charles Vandenbrouck, 70 ans, demeurant 16, rue Bernard-Palloy, avait pris place sur la plate-forme d'un tram D.I. au cours de sa route, par suite d'un choc...

LES VOLS AU VESTIAIRE Deux monteurs téléphonistes ont été victimes d'un adroit filou, qui leur a subtilisé différentes sommes d'argent. Ceux-ci, René Dautigny, 31 ans, demeurant 180, rue du Pont-Neuf, et René Durand, 29 ans, domicilié 100, rue Saint-Autoire, sont occupés au Central téléphonique, rue du Curé.

LES DERNIÈRES JOURNÉES DE LA SFMAINE RECLAME DES COMMERÇANTS DU CENTRE La semaine réclame des Commerçants du Centre touche à sa fin ; ceux qui n'ont pas encore payé leur cotisation pour l'année 1932, sont priés de le faire avant le 15 janvier prochain.

LA FIN DE LA CRISE est résolue pour les clients qui n'ont pas encore payé leur cotisation pour l'année 1932, sont priés de le faire avant le 15 janvier prochain.

LES MEILLEURS POSTES AUX MEILLEURS PRIX. G. VAN OVERBEKE, DISTRIBUTEUR DES POSTES « MARTIN » SECTEUR, 6 LAMPES, à 1.990 fr.

ENCORE UNE Les bécariers continuent à se signaler de façon toute particulière. Hier encore un ouvrier belge, Jules Vanhaverbeke, 28 ans, demeurant 10, rue de la Croix-Rouge, a été victime de leur exploitation.

LES PAPIERS PEINTS Telles crées, Balastum, Cœuvres préparées à la crème, Epiphan, Vernis, Malsen César FRIANT, 71, rue Jules Guesde, ROUBAIX.

LE PRIX DE LA VIANDE TABLEAU INDICATIF DES PRIX DE VENTE AU DÉTAIL DE LA VIANDE DE Bœuf APPLICABLE À PARTIR DU 9 JANVIER 1933

Le Comité d'action économique du département du Nord (commission de la viande), nous communique le barème suivant :

Prix d'achat au kilogramme : première qualité, 12, 2<sup>e</sup> qualité, 11, 3<sup>e</sup> qualité, 10, 4<sup>e</sup> qualité, 9, 5<sup>e</sup> qualité, 8.

Le Comité d'action économique du département du Nord (commission de la viande), nous communique le barème suivant :

Prix d'achat au kilogramme : première qualité, 12, 2<sup>e</sup> qualité, 11, 3<sup>e</sup> qualité, 10, 4<sup>e</sup> qualité, 9, 5<sup>e</sup> qualité, 8.

Le Comité d'action économique du département du Nord (commission de la viande), nous communique le barème suivant :

Prix d'achat au kilogramme : première qualité, 12, 2<sup>e</sup> qualité, 11, 3<sup>e</sup> qualité, 10, 4<sup>e</sup> qualité, 9, 5<sup>e</sup> qualité, 8.

Le Comité d'action économique du département du Nord (commission de la viande), nous communique le barème suivant :

Prix d'achat au kilogramme : première qualité, 12, 2<sup>e</sup> qualité, 11, 3<sup>e</sup> qualité, 10, 4<sup>e</sup> qualité, 9, 5<sup>e</sup> qualité, 8.

Le Comité d'action économique du département du Nord (commission de la viande), nous communique le barème suivant :

Prix d'achat au kilogramme : première qualité, 12, 2<sup>e</sup> qualité, 11, 3<sup>e</sup> qualité, 10, 4<sup>e</sup> qualité, 9, 5<sup>e</sup> qualité, 8.

# ÉTAT CIVIL

Naissances. — Lucien Derreux, boulevard Metz, 42, rue d'Alsace, Carbon, rue Saint-Hubert, 63.

Publication. — Jean Deryckère, vicaire de pièces, rue des Pondeurs, cour Saint-Jacques, 10, rue de la Doune, cadière, rue Daubenton, 48.

Décès. — Aimée Dubois, 2 mois, rue de Longue-Maison, cour Leman, 2. — Eugène Dufrenoy, 17 ans, rue de Denain, cour Dhaluin, 10.

AVIS. — La Société Coopérative UNION DE ROUBAIX-TOURCOING, 35, rue Meyerbeer, à ROUBAIX, rappelle à sa clientèle que tous les tickets de bière en bouteilles et de vins et liqueurs pris à son magasin de détail en 1932, doivent être déposés à ses Bureaux pour le 31 Janvier au plus tard.

WATRELOS PRIX DE VERTU Dans les lauréats des prix distribués par l'Académie française, nous relevons le nom de Mlle Bauduin Flore, demeurant à Watrelos, au Petit-France, rangée Briet, 1, où elle est née le 3 juin 1907, âgée de 25 ans et 200 francs de la fondation Marie Méland.

Mlle Bauduin a fait preuve d'un dévouement sans borne envers ses parents, particulièrement envers sa mère, personne dont l'état de santé très médiocre a demandé des soins pendant plus de 30 années.

SA MÈRE ÉTANT DÉCÉDÉE DEPUIS 1930, cette brave femme a eu à cœur de s'occuper de son père, âgé de 88 ans, infirme et sourd, donnant ainsi un magnifique exemple de dévouement.

Malgré ce dévouement, et pour ne pas demander des secours à l'assistance publique, Mlle Bauduin dut reprendre son travail d'ouvrière tisserande à la main, et sacrifier tout son avenir pour aider ses vieux parents.

Cette récompense ne pouvait être mieux donnée et les habitants des quartiers de Watrelos de Lille ont été unanimes à admirer l'âme noble et dévouée de cette brave femme et en font l'éloge dans les termes les plus chaleureux.

La fraude. — Des douaniers de la brigade de Watrelos de Lille ont été unanimes à admirer l'âme noble et dévouée de cette brave femme et en font l'éloge dans les termes les plus chaleureux.

Concert du timbre antituberculeux. — C'est ce soir, à 20 h, que sera donné, dans la salle de fêtes de l'école du Centre, rue Jean-Jaures, le concert organisé par les Enfants de la Loge, l'Union des Enfants de Watrelos, et le Comité de la Loge « Le Volontaire ».

Statistique de l'état civil. — Pendant l'année 1932, il a été reçu 388 déclarations de naissance et 368 déclarations de décès, non compris 19 mariages et 12 divorces, la célébration de 23 mariages et à la transcription de 22 jugements de divorce.

Statistique de l'état civil. — Pendant l'année 1932, il a été reçu 388 déclarations de naissance et 368 déclarations de décès, non compris 19 mariages et 12 divorces, la célébration de 23 mariages et à la transcription de 22 jugements de divorce.

Statistique de l'état civil. — Pendant l'année 1932, il a été reçu 388 déclarations de naissance et 368 déclarations de décès, non compris 19 mariages et 12 divorces, la célébration de 23 mariages et à la transcription de 22 jugements de divorce.

Statistique de l'état civil. — Pendant l'année 1932, il a été reçu 388 déclarations de naissance et 368 déclarations de décès, non compris 19 mariages et 12 divorces, la célébration de 23 mariages et à la transcription de 22 jugements de divorce.

Statistique de l'état civil. — Pendant l'année 1932, il a été reçu 388 déclarations de naissance et 368 déclarations de décès, non compris 19 mariages et 12 divorces, la célébration de 23 mariages et à la transcription de 22 jugements de divorce.

Statistique de l'état civil. — Pendant l'année 1932, il a été reçu 388 déclarations de naissance et 368 déclarations de décès, non compris 19 mariages et 12 divorces, la célébration de 23 mariages et à la transcription de 22 jugements de divorce.

Statistique de l'état civil. — Pendant l'année 1932, il a été reçu 388 déclarations de naissance et 368 déclarations de décès, non compris 19 mariages et 12 divorces, la célébration de 23 mariages et à la transcription de 22 jugements de divorce.

Statistique de l'état civil. — Pendant l'année 1932, il a été reçu 388 déclarations de naissance et 368 déclarations de décès, non compris 19 mariages et 12 divorces, la célébration de 23 mariages et à la transcription de 22 jugements de divorce.